



SYNDICAT SANTE-SOCIAL SECTION Organismes Sociaux 42 (20 octobre 2009)

Fusions... Agences Régionales de Santé...

Agences Régionales de Santé.

La loi « Hôpital, Patients, santé, Territoires » du 21 juillet 2009 crée les Agences régionales de Santé (A.R.S) qui auront la compétence des actuelles Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) + le volet médico-social des services de l'Etat + **certaines compétences de l'assurance maladie.**

Les 26 directeurs généraux ont été nommés en conseil des ministres du 30 septembre 2009.

Leurs missions sont claires : coordonner l'évolution du système hospitalier et médicosocial par **le redéploiement des services**, des activités ou des équipements lourds en vue de rationaliser l'offre de soins **et surtout d'en diminuer le coût.**

A la tête de l'A.R.S Rhône-Alpes, un Super Patron : Denis MORIN

Directeur Général, nommé par décret en conseil des ministres, il va régner en maître (*sous le contrôle politique direct du ministère*) sur les professions de santé, le secteur hospitalier et les établissements et services médico-sociaux.

La loi et les missions des A.R.S. renforce l'autoritarisme et le centralisme, conforte une vision de « l'hôpital comme une entreprise » dans la perspective d'une marchandisation de la santé, veut briser le monopole de la sécurité Sociale et la mettre en concurrence avec les assureurs.

Les A.R.S seront le centre de cette entreprise de démolition.

Hôpital – Sécurité Sociale = « logique d'entreprise »

Fusions.

La Direction tente de nous faire croire que l'objectif de cette fusion est d'améliorer le service rendu aux assurés et que les conditions de travail du personnel n'en seront qu'améliorées ... alors que se ne sera qu'une étape à une régionalisation qui empirera encore ce que nous connaissons.

Morcellement du travail, industrialisation de la production, management standardisé, au nom de la productivité les plates-formes téléphoniques se substituent à l'accueil au guichet, 3 mm au téléphone, fiche-standard sous les yeux, remplacent le contact avec l'assuré, et tout est fait pour rayer des mémoires le fondement de la Protection Sociale : principe de solidarité (création de la Sécurité Sociale par la Charte du Conseil National de la Résistance en mars 1944) et le refus de tout système de type assurantiel.

On se demande ce qu'il restera de la proximité, du service aux assurés, de la manière de traiter les difficultés sociales.

La direction nous amuse avec les accords sur l'ATT, négocier pour garder des miettes et pendant ce temps on ne parle pas de la démolition en profondeur que représentent les fusions, de la dégradation des conditions de travail, du manque de personnel, de la précarisation de l'emploi par l'emploi de et de plus en plus massif de C.D.D, du recours de la sous-traitance de plus en plus présente dans les CPAM, de la casse de la protection sociale.

Nous, syndicalistes révolutionnaires, anarcho-syndicalistes et syndicalistes de luttes de classe, avons clairement fait notre choix. Nous refusons de continuer à négocier nos défaites et, au contraire, nous voulons organiser nos victoires.

Pour inverser la vapeur, une mobilisation massive et déterminée est nécessaire !

Pour la CNT, faire face à toutes ces attaques nécessite de sortir de la sectorisation des luttes pour établir un véritable et durable rapport de force social, d'agir par le "tous ensemble" et de penser :

Grève Générale Reconductible.

Luttons par la lutte syndicale et sociale pour imposer un autre modèle de société, plus libre et plus juste, pour que notre avenir ne soit pas notre présent en pire !

Contact : Bernard JUBAN C.P.A.M. Pole G.E.D. Tel : 06.82.19.04.22

bernard.juban@cpam-st-etienne.cnamts.fr

Salle 15 bis, Bourse du travail, Cours Victor Hugo 42028 St Etienne Cedex 1

Permanence tous les vendredi à partir de 18h30